



Signataire : Bertrand Buchs

Date de dépôt : 21 novembre 2022

Question écrite urgente

Quid de la taxe sur les boissons sucrées ?

Le 30 septembre 2020, le CE a répondu, pour la deuxième fois, à la motion 2505 intitulée : « La dépendance au sucre, le fléau du siècle ! ».

Dans sa réponse, le CE propose de mener des études préalables sur la faisabilité d'une taxe sur les boissons sucrées, en mettant sur pied un groupe de travail chargé d'élaborer des propositions jusqu'à fin 2022.

Le parti socialiste vient de lancer une initiative sur les soins dentaires proposant un bon de 200 francs pour une visite annuelle chez le dentiste. Le financement devrait être en grande partie garanti par une taxe sur les boissons sucrées.

Si cette initiative est déposée et validée, ce qui sera très probablement le cas, le débat sur une taxe sur les boissons sucrées sera relancé. Il sera alors utile d'avoir à disposition les résultats du groupe de travail pour éviter de refaire le travail.

Ma question est la suivante :

- ***Où en est-on avec les travaux de ce groupe ?***
- ***Peut-on être mis au courant de ses conclusions ?***

Que le CE soit remercié, par avance, de sa réponse.